

2023DECIS038**MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DES RUES DES ECOLES ET DU MARCHÉ***1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique*

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son livre IV (1^{ère} partie) relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu l'avis de la commission mobilité en date du 12 juillet 2023 ;

Considérant le projet de travaux d'aménagement des rues des écoles et du marché;

Considérant l'enveloppe prévisionnelle de travaux d'un montant de 1 250 000 € HT;

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée, publiée le 13 mai 2023, avec une date limite de remise des offres fixée au 12 juin 2023, en vue de souscrire un marché de maîtrise d'œuvre, conception et exécution, pour l'opération d'aménagement des rues des écoles et du marché en 2 tranches ;

Considérant l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus selon les critères de jugement des offres :

- valeur technique (60%) : compréhension et adéquation au programme (30%), méthodologie de conduite des missions (10%), organisation de l'équipe et cohérence de l'offre (20%)
- prix (40 %) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que ladite analyse fait ressortir, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'offre du candidat VRD CONCEPTION (74960 ANNECY) d'un montant de 62 500 € HT réparti comme suit :

Phase optimisation AVP : forfait 16 875€

Tranche ferme ; missions PRO-ACT : taux 1.25%, forfait résultant 15 625€

Tranche optionnelle, missions VISA-DET-AOR : taux 2.4% ; forfait résultant 30 000€

DÉCIDE

Article 1 : de conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des rues des écoles et du marché avec VRD CONCEPTION pour un montant de 62 500 € HT, sachant que la tranche optionnelle devra faire l'objet d'un affermissement ultérieur.

Article 2 : dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2023

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 074-217402205-20230726-2023DECIS038-AU

S²LOW

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 26 juillet 2023

Le Maire,

Lucas PUGIN